Nouvelles officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **1 (1955)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SPORT SUISSE

Le beau temps aidant cette fête a remporté un beau succès, tant au point de vue assistance que sportif.

Honorée de la présence de M. le Ministre de Salis, de M. Koetschet, Consul, et de plusieurs membres de la Légation, de M. Berlin, Maire de Vaucresson et de la plupart des Présidents des sociétés sœurs, l'ambiance sympathique ainsi créée ajouta encore au succès de cette manifestation.

Les épreuves sportives donnèrent les résultats suivants :

En Football, l'U. S. Suisse de Bruxelles prit le meilleur sur les Suisses de Paris, par 2 à 0.

En Handball, pour l'attribution du Challenge du Ministre de Salis, en préliminaires : Villemomble contre U. S. Suisse, 9 à 5; Racing Club de France contre Asnières, 7 à 6; pour la 3e place : U.S. Suisse contre Asnières, 8 à 5; et en finale, Villemomble remporta le Challenge sur le Racing, après prolongation, par 8 à 7.

Ces scores aux marges étroites indiquent l'âpreté de la lutte.

En Volley-Ball une équipe féminine formée par le C. O. Vincennes portant les couleurs de l'U. S. S. fut l'adversaire des sympathiques joueuses de la « Gym » et sortit vainqueur par 3 sets à 0, tandis que l'équipe masculine de l'U. S. S. formée par ses propres moyens l'emporta sur la Société Gymnastique par le même score.

En Tir, pour le Challenge de Vaucresson entre les représentants de la Société Suisse de Tir, l'Union Fraternelle de Vaucresson et l'U. S. S. les résultats furent les suivants : 1re Union Fraternelle, 318 points; 2e U. S. Suisse, 292 points; 3e Société Suisse de Tir, 286 points.

En épreuves individuelles : Dames : 1re Mme Burli, 2e Mme Jucker, 3e Mme Willi. Messieurs : 1er Cerutti (ancien champion de France), 148 points; 2e Ricard fils, 142 points; 3e Spoerri, 140 points; 4e Ricard père, 139 points; 5e Burli, 137 points.

La Fraternelle montra sa supériorité ce qui peut s'expliquer aussi par le fait quelle tira avec ses propres armes.

En Tennis nos représentants remportèrent leur première victoire sur le Crédit Lyonnais par la marque de 4 matches à 2.

Au cours de la soirée le Président de la Fête, M. Kuhn sut, dans une allocution très spirituelle, citer les noms de tous les animateurs de l'U. S. Suisse, tandis que le Président Niedermann, en quelques mots très applaudis, situa exactement la tâche de son club et mit l'accent sur la coopération fraternelle de tous les sportifs de notre colonie. Les hymnes nationaux repris en chœur donnèrent un caractère très émouvant à cette partie de la soirée, et avec la liesse animée par deux excellents musiciens-chanteurs celle-ci se prolongea fort tard.

Il nous reste à remercier les organisateurs de cette belle journée et ceux dont le concours de leurs sociétés ajouta à son succès : MM. Meyer, Vaterlaus, Godbillon, nos compatriotes sportifs de Bruxelles en la personne de M. Busslinger, les dirigeants des clubs parisiens, sans oublier l'aide et le sourire juvénile de nos petites Eclaireuses suisses.

M. C. F.

FOOTBALL (Championnat suisse)

Ligue Nationale A.		*Ligue Nationale B.*	
1) Chaux-de-Fonds	36 pts	Urania G. S.	31 pts
2) Lausanne Sp.	34 »	Bienne	30 »
3) Grasshoppers	27 »	Nordstern	29 »
4) Young-Boys	26 »	Schaffhouse	27 »

Chaux-de-Fonds, qui essuie sa seconde défaite devant Y. B., n'a plus que 2 points d'avance sur Lausanne, mais un match de plus à jouer. Au bas du tableau, Granges, Lucerne et Fribourg luttent pour échapper à la relégation, comme Saint-Gall et Locarno, en Ligue B., s'efforcent à ne pas y accompagner Yverdon.

En match international, à Berne, le 1er mai, l'Autriche bat la Suisse par 3 à 2, tandis qu'à Vienne la réserve suisse subit une défaite plus nette de 3 à 1. A Berne, bonne partie de nos compatriotes, souvent malchanceux, sinon maladroits, devant un adversaire plus résolu. Un match nul aurait été justifié.

Le 19 mai (jour d'Ascension), à Rotterdam, Hollande contre Suisse.

CYCLISME (Tour de Romandie)

Une nouvelle étoile est née : René Strehler qui gagne le 9e tour avec 3 minutes d'avance sur Koblet et Schellenberg. Le vieux Ferdi Kubler a fourni une belle démonstration dans son duel contre Hugo et a été souvent l'animateur, mais ne se place que 13e, derrière Malléjac, premier représentant français.

TENNIS

En coupe Davis (zone européenne), la Suisse, après avoir été battue par la Yougoslavie, comme on devait s'y attendre, arrache sa première victoire sur la Hollande.

GYMNASTIQUE

Le 5e Match officiel France-Suisse de Gymnastique à l'Artistique qui s'est déroulé le 30 avril dernier au Stade Pierre de Coubertin, a vu la victoire incontestée de l'équipe suisse par 282,35 points à 276,65. Cette rencontre, honorée par la présence des représentants de M. Berthoin, Ministre de l'Education Nationale, et de M. de Salis, Ministre de Suisse en France, enthousiasma la nombreuse assistance, qui ne ménagea pas ses applaudissements aux concurrents.

La rencontre fut organisée, de façon parfaite, par la Fédération française de Gymnastique. Les Gymnastes suisses de Paris accueillirent leurs camarades à la descente du train, leur firent visiter la Capitale ainsi que le magnifique Château de Versailles.

Résultats individuels des 6 premiers :

1er	Stalder Joseph	(S)	48,65 points
2e	Gunthard Jack	(S)	48,20 »
3e	Guillou Jean	(F)	47,35 »
4e	Thalmann Melchior	(S)	46,90 »
5e	Thomi Hermann	(S)	46,85 »
6e	Mathiot Michel	(F)	46,55 »

J. F.

NOUVELLES OFFICIELLES

Les commerçants, industriels et artisans titulaires d'une carte de séjour doivent présenter leur demande de carte professionnelle sur formules réglementaires à la Préfecture du lieu où s'exercera leur activité (pour les personnes qui ne résident pas en France, la requête doit être déposée auprès du Consulat de France dont relève leur domicile).

Aux trois formules réglementaires il y a lieu de joindre :

a) *pour les étrangers résidant depuis plus de* 20 *ans en France,* un extrait du casier judiciaire délivré :

— aux étrangers nés hors de France, par le Ministère de la justice, Service du casier central, 13, place Vendôme, à Paris (1er).

— aux étrangers nés en France, par le greffe du Tribunal de première Instance dans le ressort duquel ils sont nés.

b) *pour les étrangers résidant depuis moins de* 20 *ans en France,* en plus de l'extrait du casier judiciaire délivré par les autorités françaises, les Suisses se trouvant dans cette situation doivent produire un extrait du casier judiciaire délivré par le Bureau central suisse de police à Berne et un certificat de non-faillite délivré par l'Office des poursuites et faillites dont relevait leur dernier domicile en Suisse. Ces deux documents doivent être traduits en français s'il y a lieu et visés par le Consulat de Suisse compétent.

LA CARTE DE COMMERÇANT ETRANGER

Les ressortissants suisses qui justifient, par la production d'un titre de séjour régulier, de cinq années de résidence en France obtiennent la carte de commerçant étranger s'ils satisfont aux exigences de la loi du 30 août 1947 sur l'assainissement des professions commerciales et industrielles (la production d'un extrait du casier judiciaire vierge et d'un certificat de non-faillite sont probants à cet égard). Pour les autres, la carte est délivrée si les autorités françaises le jugent opportun.

Il y a lieu de noter que la carte de commerçant étranger est nécessaire non seulement pour les commerçants, industriels et artisans désireux d'exploiter une entreprise individuelle, mais aussi pour les associés des sociétés en nom collectif, les commandités des sociétés en commandite simple ou par actions, les présidents directeurs généraux des sociétés anonymes, les gérants des sociétés à responsabilité limitée et les personnes qui prennent la direction d'une succursale ou d'une agence.

L'étranger ne peut commencer son activité sans être en possession de la carte de commerçant. Il doit en outre demander à la Préfecture l'autorisation de changer de fonds, de transférer son fonds en un autre lieu, de changer de département ou d'étendre son activité professionnelle. En ce qui concerne les sociétés, toute modification importante doit également être signalée à la Préfecture à fin de modification éventuelle de la carte.

La délivrance de la carte de commerçant étranger donne lieu à la perception des taxes suivantes :

— 6.960 francs lorsque la durée de validité est supérieure à trois ans (elle est, en principe, égale à la durée de la carte de séjour);

— 2.760 francs pour une durée de validité supérieure à un an, mais inférieure ou égale à trois ans;

— 1.380 francs pour une durée de validité inférieure ou égale à un an.

Les artisans paient une taxe réduite de moitié. *(A suivre*

"LA CAUSE"
COURS BERNARD-PALISSY
Filles et garçons du Jardin d'enfants
à la classe de philosophie - Demi-pension
EXTERNAT — INTERNAT
Dir. : France et Siméon DRESSEN-DURRLEMAN
18, rue Eugène-Flachat - 17e - GAL. 80-28
93, rue Jouffroy - 17e - WAG. 37-07
2, rue Mercière, BOISSY-St-LEGER - Tél. 83

MIROITERIE
BECKERT & MALVEZIN
31, Rue Nationale
Por. 00-81 PARIS-13e

Ascenseurs
Schlieren
Suresnes
LICENCE SUISSE